

Exposé de politique : Introduction à la version préliminaire de la Stratégie fédérale de développement durable 2026-2029

Par Danielle Pierre, assistante de recherche diplômée, Centre de politique culturelle

Objectif

Le gouvernement du Canada a récemment publié la version préliminaire de la *Stratégie fédérale de développement durable 2026-2029 (la version préliminaire SFDD)* et [sollicite actuellement des commentaires](#) sur son contenu. Ces commentaires serviront à mettre à jour la version définitive de la stratégie, qui, à son tour, définira les priorités des organismes fédéraux et leurs stratégies ministérielles.

L'objectif du présent exposé de politique est de permettre au réseau du Centre et aux autres parties prenantes du secteur de mieux comprendre *la version préliminaire SFDD*, afin de les aider à répondre à l'appel du gouvernement lancé pour recueillir des commentaires à ce sujet. Le gouvernement demande aux Canadiens de donner leur avis sur la stratégie préliminaire d'ici le 12 mai 2026, avant qu'elle ne soit examinée par le Cabinet et déposée au Parlement en novembre 2026. Les commentaires peuvent être soumis en ligne au moyen d'un [formulaire](#) ou par [courriel](#) à la Direction de la durabilité du ministère de l'Environnement et du Changement climatique du Canada (ECCC).

Renseignements généraux concernant la Stratégie fédérale de développement durable

La Stratégie fédérale de développement durable harmonise les actions du gouvernement fédéral avec les [17 objectifs de développement durable des Nations Unies](#) et le récent [Pacte pour l'avenir 2024](#) de l'ONU. Elle s'appuie sur la stratégie canadienne précédente, soit la Stratégie fédérale de développement durable 2022-2026. Conformément à la version préliminaire, la SFDD « établit les objectifs et les cibles correspondants et présente les plans fédéraux pour les atteindre. ». Il s'agit d'un cadre pangouvernemental visant à favoriser la transparence, la responsabilisation et l'amélioration continue. La SFDD aligne tous les ministères sur des priorités communes : lutter contre les changements climatiques; bâtir une économie forte et résiliente; faire progresser la réconciliation et l'inclusion; améliorer la qualité de vie de tous au Canada.

Le rapport d'étape 2025 sur la Stratégie fédérale de développement durable 2022-2026 fait état de progrès positifs pour 44 % des cibles fixées dans la dernière stratégie (17 sont jugées en bonne voie et 5 ont été atteintes). Cependant, 14 % (7) des cibles nécessitaient une accélération pour respecter les engagements, et 32 % ont affiché des progrès négatifs, jugés soit en détérioration (9), soit limités (9).¹ Le rapport d'étape indique que les meilleurs résultats concernent les objectifs économiques, tandis que les objectifs environnementaux et sociaux sont ceux qui posent le plus de défis et qui sont les plus fragiles. Les résultats en matière d'équité structurelle et de bien-être continuent également d'accuser un retard.

¹ De plus, deux objectifs n'ont pas pu être évalués (le suivi des plastiques à usage unique et les taux déclarés de violence conjugale) et un objectif n'a pas été atteint (l'équité au sein de la fonction publique fédérale). Le rapport d'étape comprenait 50 objectifs au total.

Version préliminaire de la Stratégie fédérale de développement durable 2026-2029

La *version préliminaire SFDD* renouvelle l'engagement du gouvernement fédéral en faveur du développement durable pour les trois prochaines années. Cette nouvelle stratégie s'appuie sur les objectifs passés et, pour la première fois, présente des objectifs, des cibles et des stratégies de mise en œuvre auxquels le secteur des arts, de la culture et du patrimoine, ainsi que les industries créatives du Canada peuvent contribuer, comme le montre la figure 1 ci-dessous.

Figure 1: Version préliminaire SFDD de 2026-2029, objectif 1.2, cibles associées et stratégies de mise en œuvre.

OBJECTIF	CIBLES	MISE EN ŒUVRE
Renforcer la culture et l'identité canadiennes	Renforcer le sentiment d'appartenance des Canadiens à leur communauté locale, pour le faire passer de 53,4 % en 2024 à 56 % en 2030	<p>Promouvoir le dialogue interculturel et le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire</p> <p>Assurer la participation à l'expression, à la préservation, à la revitalisation, à la création et à la promotion de la culture, des arts et des modes de vie</p> <p>Soutenir les efforts des peuples autochtones visant à préserver, revitaliser et promouvoir les langues autochtones, afin de favoriser la diffusion et la transmission intergénérationnelle et transsociétale des langues et des cultures autochtones</p>
	Augmenter le PIB du secteur culturel de 4 %, pour le faire passer de 54,03 milliards \$ en 2023 à 56,19 milliards \$ en 2030	<p>Soutenir l'amélioration des installations culturelles et améliorer l'accès aux expositions, aux sites culturels et aux sites patrimoniaux</p> <p>Soutenir la recherche dans le secteur culturel, promouvoir l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle et aux possibilités d'emploi</p> <p>Assurer la visibilité, l'accessibilité et la compétitivité du contenu et des produits culturels canadiens sur les marchés nationaux et internationaux</p>

Comprendre l'objectif 1.2

La première section de *la version préliminaire SFDD* s'engage à bâtir une société sûre, inclusive et résiliente où personne n'est laissé pour compte. Cette vision repose sur le principe selon lequel les sociétés fortes s'appuient sur des institutions démocratiques, l'accès universel à l'éducation, un travail décent, des communautés sûres, ainsi que le respect et la célébration des droits de l'homme, de la culture et de l'identité. Pour atteindre cet objectif, la première section met l'accent sur les éléments suivants :

- Renforcer la confiance dans les institutions démocratiques
- Renforcer le sentiment d'appartenance des Canadiens
- Protéger les communautés et les cultures
- Réduire les inégalités

- Améliorer la sécurité, la qualité de vie et le bien-être des personnes et des communautés

L'objectif 1.2, qui vise à renforcer la culture et l'identité canadiennes, est l'un des sept objectifs destinés à concrétiser cette vision. Cet objectif reconnaît, comme l'indique la version préliminaire, qu'il « existe un [consensus](#) mondial à savoir que la culture est essentielle au développement durable en raison de son influence importante sur notre identité, sur notre manière d'interagir avec les autres, sur la santé mentale et physique ainsi que sur le bien-être ». ² Grâce à cet objectif, le gouvernement vise à soutenir l'innovation culturelle et créative, à protéger la culture et les langues autochtones, à promouvoir le patrimoine naturel et culturel du Canada, et à renforcer l'identité nationale pour bâtir des communautés résilientes. C'est le seul objectif qui met l'accent sur les arts, la culture et le patrimoine. La responsabilité de cet objectif est partagée parmi plusieurs organismes et ministères fédéraux, notamment : Patrimoine canadien (PCH); le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC); Emploi et Développement social Canada (EDSC); Bibliothèque et Archives Canada (BAC); l'Office national du film (ONF); et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), entre autres.

L'inclusion de l'objectif 1.2 (et de ses deux cibles et six stratégies de mise en œuvre décrites dans la figure 1 ci-dessus) est un ajout

Points clés à prendre en compte

Le Centre a examiné la *version préliminaire SFDD* afin de cerner les enjeux particulièrement pertinents pour les secteurs des arts, de la culture et du patrimoine, ainsi que pour les industries créatives. Cette liste n'est pas exhaustive et les répondants sont invités à se prononcer sur les enjeux qui correspondent le mieux à leurs intérêts, à la mission de leur organisme et à leurs communautés.

Objectifs et indicateurs

La stratégie préliminaire fixe comme objectif d'augmenter le PIB sectoriel, mais le soutien financier fédéral aux secteurs des arts, de la culture et du patrimoine est en baisse. [Un rapport d'Artworks](#) publié en octobre 2025 par Arts / Affaires et la Chambre de commerce du Canada a conclu que « la part des dépenses fédérales consacrées aux arts, à la culture et au patrimoine est en baisse, tandis que les contributions privées canadiennes stagnent à 0,8 % du revenu — un chiffre inférieur aux moyennes nord-américaine (0,94 %) et mondiale (1,04 %). » ³

Les 93,1 millions de dollars de réductions des dépenses de fonctionnement du ministère du Patrimoine canadien, dans le cadre de l'Examen exhaustif des dépenses, semblent compliquer la mise en œuvre des engagements indiqués dans la *version préliminaire SFDD*. *Le Pacte pour l'avenir 2024* des Nations Unies prévoit des mesures visant à améliorer la façon dont on mesure le progrès humain, notamment en allant au-delà du PIB pour prendre en compte le bien-être humain et planétaire, ainsi que la durabilité. Le secteur des arts, de la culture et du patrimoine, ainsi que les industries créatives ne se contentent pas de renforcer le sentiment d'appartenance des personnes ou d'augmenter le PIB national : ils peuvent contribuer à la

² Gouvernement du Canada. [Version Préliminaire Stratégie fédérale de développement durable de 2026-2029](#).

³ Affaires / Arts. « Le secteur des arts et de la culture contribue à hauteur de 131 milliards de dollars à l'économie canadienne. » Chambre de commerce du Canada, 17 février 2026. <https://chamber.ca/news/arts-and-culture-sector-contributes-131-billion-to-canadas-economy/>.

mesure préconisée par le *Pacte pour l'avenir 2024*. Cela pourrait se traduire par un affinement des objectifs et des stratégies de mise en œuvre de la version préliminaire SFDD. Par exemple, cette version pourrait-elle surveiller :

- La part totale des dépenses publiques (telle qu'étudiée par Arts / Affaires) consacrées aux secteurs des arts, de la culture et du patrimoine, ainsi qu'aux industries créatives, afin de mieux refléter les efforts du gouvernement pour atteindre l'objectif du PIB?
- L'innovation sectorielle en recensant l'enregistrement par les créateurs des instruments de propriété intellectuelle, comme les redevances de licence, les droits d'auteur, les marques déposées, les dessins et modèles industriels et les brevets?
- La composition des échanges culturels pour mieux comprendre la diversité et la variété des biens et services échangés à l'intérieur et au-delà de nos frontières?
- La participation à des missions commerciales et à d'autres programmes d'échanges culturels internationaux?

Question de réflexion : Comment le gouvernement du Canada peut-il atteindre ses objectifs déclarés tout en réduisant ses coûts de fonctionnement dans le cadre de l'Examen exhaustif des dépenses? Que se passerait-il s'il y avait des coupes dans les subventions, les paiements de transfert ou les programmes? Quel pourrait en être l'impact?

Question de réflexion : Existe-t-il des indicateurs ou des cibles plus pertinents pour mesurer le progrès qui pourraient être intégrés à l'objectif 1.2?

Cadre de la politique culturelle fédérale

Les mesures d'harmonisation en matière de politique culturelle énoncées dans la version préliminaire omettent les textes de lois plus récents et font référence à des cadres stratégiques qui sont périmés. Une mise à jour de ces mesures serait nécessaire pour mettre en œuvre les plans visant à soutenir la vitalité et le développement de l'identité et du sentiment d'appartenance canadiens, à rendre le contenu canadien plus facile à trouver et à consommer, et à renforcer le rôle du secteur culturel dans le commerce international et la diplomatie. Le cadre stratégique cité pour atteindre l'objectif 1.2 est « *Canada créatif* » (2017), propose une vision et une démarche pour développer l'économie créative qui date désormais d'une dizaine d'années. Ce cadre ne tient pas compte de la *Loi sur la diffusion en continu en ligne* (anciennement le projet de loi C-11), qui prévoit un cadre pour la visibilité du contenu canadien, y compris le contenu en français et en langues autochtones, sur les principales plateformes numériques, ni de l'élaboration conjointe de la Politique de radiodiffusion autochtone. Le cadre ne tient pas non plus compte de la *Loi sur les nouvelles en ligne* (anciennement le projet de loi C-18), qui oblige les grandes plateformes numériques à négocier équitablement avec les entreprises de presse canadiennes pour leur contenu, ni de la *Loi sur les préjudices en ligne* (2024) (anciennement le projet de loi C-63), qui vise à responsabiliser les services de médias sociaux pour réduire l'exposition aux contenus préjudiciables.

Cela dit, certains des objectifs énoncés dans le cadre « *Canada créatif* » pourraient être renforcés par la nouvelle SFDD, notamment :

- La reconnaissance mondiale de la haute qualité du contenu créatif et des industries canadiennes, qui sont des moteurs de la croissance économique;
- Une demande croissante pour les récits canadiens uniques et diversifiés;

- Renforcer les capacités du radiodiffuseur public canadien et de la confiance envers celui-ci.

La version préliminaire omet de mentionner le rôle important que joue la *Stratégie d'exportation créative* (dont le renouvellement vient d'être annoncé dans la [Mise à jour économique du printemps 2026](#)) pour faciliter le dialogue entre le gouvernement fédéral et les industries créatives sur le commerce lié à l'exportation. Ce faisant, la *version préliminaire SFDD* ne tient pas compte du rôle important que la culture peut jouer pour accroître la compétitivité économique du Canada au pays et à l'étranger.

L'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) n'est pas non plus pris en compte pour l'harmonisation des politiques, malgré l'examen conjoint à venir. Le « Chapitre 32 : Exceptions et dispositions générales » de l'ACEUM permet de contrebalancer la prédominance des expressions culturelles américaines dans les médias canadiens et de protéger la souveraineté culturelle du Canada. Miriam Kramer, directrice générale des relations gouvernementales et des politiques publiques à l'UÉADO, a évoqué le potentiel du commerce culturel en déclarant : « En tant que puissance moyenne dotée d'un programme d'action mondial, le Canada pourrait tirer parti de la culture pour faire avancer ses objectifs diplomatiques. Cependant, à l'heure actuelle, les mécanismes des politiques et des programmes canadiens ne sont pas en place pour lui permettre de le faire. »⁴ Alors que l'avenir de l'ACEUM est encore incertain, M^{me} Kramer appelle à intégrer la culture dans la diversification commerciale, à élargir la *Stratégie d'exportation créative* et à rétablir les programmes de diplomatie culturelle.

Question de réflexion : Quelles politiques récentes du gouvernement canadien pourraient renforcer ou soutenir la réalisation des objectifs de la version préliminaire de la *Stratégie fédérale de développement durable*?

Question de réflexion : Comment les nouveaux organes consultatifs du gouvernement du Canada, tels que son Conseil consultatif sur les droits, l'égalité et l'inclusion et son Conseil consultatif sur l'IA et la culture, pourraient-ils contribuer à la réalisation des objectifs de la *Stratégie fédérale de développement durable*?

Décolonisation, vérité et réconciliation

La version préliminaire s'engage à faire avancer la réconciliation et à défendre les droits des peuples autochtones, tels qu'ils sont énoncés dans la [Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#) (2021). Cependant, elle ne fait pas référence aux [appels à l'action](#) existants recommandés par la Commission de vérité et réconciliation en 2012. Ceux-ci comprennent la création d'un fonds national dédié à la commémoration de la réconciliation (appel 68) et la mise en place d'un cadre de travail se rapportant à la réconciliation pour les besoins du patrimoine canadien et des activités de commémoration (appel 79).⁵

Ces appels s'adressent au ministère du Patrimoine canadien en tant qu'éléments essentiels de la recherche de la vérité nécessaire pour parvenir à la réconciliation. À ce titre, ils soutiennent la réalisation des objectifs de la *Stratégie fédérale de développement durable (SFDD)* visant à renforcer le sentiment d'appartenance au Canada, ainsi que la stratégie de mise en œuvre

⁴ Kramer, Miriam. « Marchés, créateurs et puissances moyennes : ce qu'un marché de Mexico m'a appris sur le prochain chapitre de la politique commerciale du Canada. » Réflexions sur les politiques, mars 2026.

<https://culturalpolicyhub.ocadu.ca/fr/news/marches-createurs-et-puissances-moyennes-ce-quun-marche-de-mexico-ma-appris-sur-le-prochain>

⁵ Commission de vérité et réconciliation du Canada, Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action (2015).

consistant à soutenir les efforts des peuples autochtones pour préserver, revitaliser et promouvoir la transmission intergénérationnelle et intersociétale des savoirs et des cultures autochtones.

L'utilisation de la culture autochtone pour représenter le Canada doit se faire avec délicatesse et de manière respectueuse, en suivant l'exemple des communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

Question de réflexion : Comment mieux intégrer les appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation (CVR) à la version préliminaire de la *Stratégie fédérale de développement durable* pour assurer le leadership et la souveraineté autochtones dans tous les objectifs?

Autres domaines où la culture apporte sa contribution

Au-delà de ses responsabilités concernant les stratégies de mise en œuvre de l'objectif 1.2, Patrimoine canadien (PCH) joue un rôle dans deux autres stratégies de mise en œuvre :

- *Stratégie de mise en œuvre 1.1.1.3* : Protéger contre l'ingérence étrangère, améliorer la littératie numérique, lutter contre la mésinformation et la désinformation, et renforcer la résilience de la population canadienne et des infrastructures essentielles du Canada face aux menaces, y compris les cybermenaces, afin d'accroître la confiance dans les mesures et les activités du gouvernement fédéral.
- *Stratégie de mise en œuvre 1.4.1.1* : Réduire les obstacles systémiques à la participation économique, sociale et culturelle et à la prise de décisions en partenariat avec tous les ordres de gouvernement et les populations victimes de discrimination afin de réduire celle-ci et le traitement inéquitable.

Question de réflexion : De quelles manières mesurables les créateurs de contenu, les producteurs culturels et les organismes patrimoniaux peuvent-ils contribuer à lutter contre les préjudices en ligne, la propagation de la mésinformation et de la désinformation, et à réduire la discrimination systémique?

Question de réflexion : Comment la version définitive de la *SFDD 2026-2029* pourrait-elle intégrer la future stratégie canadienne sur l'IA ou les nouvelles lois visant à relever des défis qui s'apparentent à ceux décrits dans les objectifs de la *SFDD*?

Participer

Les réponses à ce processus de consultation seront résumées et diffusées par Environnement et Changement climatiques Canada (ECCC) dans le but d'élaborer la version définitive de la *SFDD 2026-2029*. Les commentaires seront transmis aux organismes fédéraux concernés et regroupés dans un rapport de consultation public sur les observations présentées publié par l'ECCC.

Les contributions à la consultation sur la *version préliminaire de la Stratégie fédérale de développement durable 2026-2029* ne doivent pas nécessairement aborder toutes les questions stratégiques énumérées. Il importe avant tout de passer à l'action et de faire valoir les points de vue des secteurs des arts, de la culture et du patrimoine. Les répondants devraient donner leur avis en se basant sur leurs expériences vécues et leurs connaissances actuelles. Cette consultation est ouverte aux commentaires jusqu'au 12 mai 2026. Participez en



remplissant ce [formulaire en ligne](#) ou en envoyant un courriel à la Direction de la durabilité à l'adresse SDO-BDD@ec.gc.ca.